

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_202

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse- Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 11 décembre 2024

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - PREMIER VERSEMENT 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 26

Pouvoirs : 8

Votants : 34

Résultat des votes :

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Marie-Aude GONON à Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR à Jean-Claude SARTER, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Christiane BROTO-SIMON à Christine SOURIS ; Marc GAUTIER à Williams DUFOUR, Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI, Éric L'HÉRITIER à Claude COUX

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la trésorerie et l'équilibre financier des associations, maîtres d'œuvre des actions de la politique Petite enfance de la Communauté de Communes,

CONSIDÉRANT que la trésorerie des crèches est en tension, au regard de l'augmentation de certains coûts de fonctionnement (masse salariale), il est proposé d'anticiper le 1^{er} versement de l'année dès janvier 2025, pour renforcer la trésorerie de début d'exercice, selon les montants présentés ci-dessous :

Associations	Versé en 2021	Versé en 2022	Versé en 2023	Versé en 2024	1 ^{er} versement 2025 50%
Crèche FEES ET LUTINS	101 000 €	95 380 €	82 000 €	82 000 €	41 000€
Crèche PETITS CHARTREUX	101 000 €	101 000€	82 000 €	82 000 €	41 000 €
Crèche TITOUNETS	150 000 €	150 000 €	124 350 €	124 350 €	62 175 €
TOTAL	352 000 €	346 380 €	288 350 €	288 350€	144 175 €

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré ligne par ligne, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la Présidente à procéder au mandatement de ces montants.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 18 décembre 2024

La Présidente,
Anne LENFANT

